

tenue sous la présidence de Madame SELLES, assisté(e)
de Monsieur RIVIERE et Madame CRASSUS, Conseillers
En présence de Madame NEUMAIER, Rapporteuse publique
Madame DANGENG, Greffière

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2300179	RAPPORTEURE: Madame Magali SELLES
Titre de l'affaire	RENOI DU TA DE TOULOUSE - Mme Fatima A. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2022-32-101 pris le 24 novembre 2022 par le préfet du Gers portant refus de séjour, obligation de quitter le territoire français sans délai, fixant le pays de renvoi et interdisant le retour sur le territoire français durant un an.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame A. Fatima	Maître HASSANI Ali (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DU GERS	
02)	DOSSIER N° 2201062	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	Mme Laurence D. de T., M. Jean-Philippe D. et M. Olivier D. demandent au tribunal d'annuler la décision en date du 28 mars 2022 prise par le préfet de la Région Occitanie portant rejet de leur demande indemnitaire préalable d'un montant de 339 770,48 euros dans le cadre des travaux de déviation, en vue de réduire les nuisances et risques générés par la traversée par la route nationale 124 de la commune de Gimont (32)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame D. DE T. Laurence Monsieur D. Jean-Philippe Monsieur D. Olivier	SEP LACHAUD MANDEVILLE COUTADEUR & ASSOCIES SEP LACHAUD MANDEVILLE COUTADEUR & ASSOCIES SEP LACHAUD MANDEVILLE COUTADEUR & ASSOCIES
Défendeur	DÉPARTEMENT DU GERS	SCP BOUYSSOU ET ASSOCIÉS

09 heures 00

03)	DOSSIER N° 2300381	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE
Titre de l'affaire	Mme Béatrice H. demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet, née du silence gardé par directeur du centre Hospitalier de Pau sur sa demande tendant au versement de la somme due au titre des heures supplémentaires réalisées pendant les périodes d'astreinte et de la sur-majoration des heures supplémentaires	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame H. Béatrice	CASSIUS AVOCATS (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE PAU	
04)	DOSSIER N° 2301652	RAPPORTEURE: Madame Magali SELLES
Titre de l'affaire	La SARL LEYRE TOURISME demande au tribunal d'annuler le contrat signé le 16 juin 2023 par lequel le maire de la commune de Sabres a accordé à la société Holicamps l'autorisation d'occuper et d'exploiter le domaine de Peyricat en vertu d'un contrat de sous-location de bail emphytéotique	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SARL LEYRE TOURISME	CABINET FERRANT (Cour) SELARL EKIP'
Défendeur	COMMUNE DE SABRES SARL HOLICAMPS	REFLEX DROIT PUBLIC
05)	DOSSIER N° 2202133	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	M. Claude Jean Baptiste N. demande au tribunal de condamner la commune de Bagnères de Bigorre au versement de la somme de 93 170,50 euros en réparation des préjudices subis suite à sa chute le 1er juin 2019 au sein des Halles de la commune.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur N. Claude Jean Baptiste	SCP CHEVALLIER-FILLASTRE (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE BAGNERES-DE-BIGORRE SMACL ASSURANCES	Maître CARIOU-MARTIN Christophe (Cour) Maître CARIOU-MARTIN Christophe (Cour)
Intervenant	CAISSE NATIONALE MILITAIRE DE SECURITE SOCIALE	Maître VERGELONI Céline (Cour)

09 heures 00

06)	DOSSIER N° 2202731	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	Mmes Annie D. et Pauline A. demandent au tribunal de condamner la commune de Biarritz au versement des sommes de 1 560 euros en réparation de leur préjudice matériel et de 10 000 euros en réparation de leur préjudice moral suite au refus d'organisation d'une conférence-exposition dédiée aux objets d'art populaire basque à la médiathèque.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame A. Pauline	Maître LAMPRE Caroline (Cour)
	Madame D. Annie	Maître LAMPRE Caroline (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE BIARRITZ	SELARL CABINET CAMBOT
07)	DOSSIER N° 2202102	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	M. Thomas Paul G. demande au tribunal de résilier le contrat en date du 6 avril 2022 conclu entre la commune de Bidart et la société Expérience Surf School et de les condamner au versement de la somme de 265 000 euros en réparation du préjudice résultant de son éviction du marché "délégation de servic public sous traités de concession du domaine public maritime - lot n° 2.1"plage du Pavillon Royal", ensemble la décision de rejet de sa réclamation	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur G. Thomas Paul	Maître LOPES Joana (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE BIDART ENTREPRISE EXPERIENCE SURF SCHOOL	SELARL CABINET CAMBOT KALIS AVOCATS
08)	DOSSIER N° 2202822	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	Mme Violette M. demande au tribunal d'enjoindre l'assistance publique des hôpitaux de Paris (AP-HP) à prendre un arrêté de reconnaissance d'imputabilité au service de l'accident du 11 mars 2020	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame M. Violette	DELMA AVOCATS
Défendeur	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS	

09 heures 00

09)	DOSSIER N° 2302744	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	M. Johnny H. G. demande au tribunal d'annuler la décision en date du 30 septembre 2023 refusant le renouvellement de son titre de séjour	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur H. G. Jhonny	Maître SANCHEZ-RODRIGUEZ Francisco
Défendeur	PRÉFECTURE DES LANDES	
10)	DOSSIER N° 2301716	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	M. Johnny H. G. demande au tribunal d'annuler la décision orale en date du 30 mai 2023 par laquelle la préfète des Landes lui a refusé un récépissé.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur H. G. Johnny	Maître SANCHEZ-RODRIGUEZ Francisco
Défendeur	PRÉFECTURE DES LANDES	
11)	DOSSIER N° 2401385	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	M. Jhonny H. G. demande au tribunal d'annuler l'arrêté du 7 mai 2024 pris par la préfète des Landes portant rejet de sa demande d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de destination	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur H. G. Jhonny	Maître SANCHEZ-RODRIGUEZ Francisco
Défendeur	PRÉFECTURE DES LANDES	
12)	DOSSIER N° 2300844	RAPPORTEURE: Madame Magali SELLES
Titre de l'affaire	M. Modi D. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2023-134 en date du 24 février 2023 pris par la préfète des Landes portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de renvoi.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D. Modi	Maître SANCHEZ-RODRIGUEZ Francisco
Défendeur	PRÉFECTURE DES LANDES	

09 heures 00

13)	DOSSIER N° 2202421	RAPPORTEUR: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	M. Guy R. demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet, née du silence gardé par la commune de Mimizan, sur sa demande d'indemnisation suite au préjudice subi sur son véhicule du fait d'un ralentisseur placé au niveau du pont sis avenue des Castors	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur R. Guy	Maître CAPDEVILLE Corinne
Défendeur	COMMUNE DE MIMIZAN	
14)	DOSSIER N° 2301310	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE
Titre de l'affaire	Mme Roseline G., épouse L., demande au tribunal d'annuler la décision n° A 22 / 2021 du 25 novembre 2022 prise par le directeur adjoint du centre hospitalier intercommunal de Mont-de-Marsan et du Pays des Sources portant mise en disponibilité d'office pour maladie, perception d'un demi-traitement et des indemnités accessoires et arrêt du bénéfice de ses droits à avancement et à retraite à compter du 1er août 2022.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame G. EPOUSE L. Roseline	SELARL NOURY-LABEDE LABEYRIE SAVARY (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE MONT-DE-MARSAN	
15)	DOSSIER N° 2301311	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE
Titre de l'affaire	Mme Roseline G., épouse L., demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet, née du silence gardé par le directeur du centre hospitalier de Mont-de-Marsan, sur sa demande indemnitaire en réparation des préjudices consécutifs à la faute commise du fait de son placement en congé malade ordinaire à compter du 1er août 2021 et le retard pris dans le traitement de sa situation statutaire	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame G. EPOUSE L. Roseline	SELARL NOURY-LABEDE LABEYRIE SAVARY (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE MONT-DE-MARSAN	Maître GRIMAUD Zelda (Cour)

09 heures 00

16)	DOSSIER N° 2303339	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE
Titre de l'affaire	Mme Roseline G., épouse L., demande au tribunal d'annuler la décision n° A 23 / 615 en date du 24 juillet 2023 prise par le centre hospitalier intercommunal Mont de Marsan Pays des Sources portant mise en disponibilité d'office pour raison de santé à compter du 1er août 2022 jusqu'à son admission à la retraite pour invalidité, ensemble la décision implicite de rejet de son recours gracieux du 18 septembre 2023	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame G. EPOUSE L. Roseline	SELARL NOURY-LABEDE LABEYRIE SAVARY (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE MONT-DE-MARSAN	
17)	DOSSIER N° 2303340	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE
Titre de l'affaire	Mme Roseline G., épouse L., demande au tribunal d'annuler la décision n° A 23 / 3080 en date du 24 octobre 2023 prise par le président du Centre hospitalier intercommunal Mont-de-Marsan Pays des Sources portant mise à la retraite pour invalidité	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame G. EPOUSE L. Roseline CENTRE	SELARL NOURY-LABEDE LABEYRIE SAVARY (Cour)
Défendeur	HOSPITALIER DE MONT-DE-MARSAN	
18)	DOSSIER N° 2300570	RAPPORTEURE: Madame Magali SELLES
Titre de l'affaire	M. Erhan D., incarcéré à la maison d'arrêt de Bayonne, demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 236400070 en date du 21 février 2023 pris par le préfet des Pyrénées-Atlantiques portant refus de sa demande de titre de séjour	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D. Erhan	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	

09 heures 00

19)	DOSSIER N° 2202030	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE
Titre de l'affaire	M. Francis P. demande au tribunal de condamner le centre hospitalier de Dax au versement de la somme de 376 956 euros en réparation des préjudices subis suite à l'application d'une grille indiciaire ne correspondant pas à ses fonctions, sa qualification et son expérience.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur P. Francis	Maître GRIMAUD Zelda (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE DAX	SELARL INTERBARREAUX RACINE
20)	DOSSIER N° 2300509	RAPPORTEURE: Madame Magali SELLES
Titre de l'affaire	M. Mohammad M. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 236400056 en date du 31 janvier 2023 pris par le préfet des Pyrénées-Atlantiques portant obligation de quitter le territoire, fixant le pays de renvoi et accordant un délai de départ volontaire	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M. Mohammad	Maître APPAULE Mathieu (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	
21)	DOSSIER N° 2300161	RAPPORTEURE: Madame Magali SELLES
Titre de l'affaire	Mme Larisa S., épouse T., demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2022-12-09.h en date du 9 décembre 2022 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame S. EPOUSE T. Larisa	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	

09 heures 00

22)	DOSSIER N° 2300162	RAPPORTEURE: Madame Magali SELLES
Titre de l'affaire	M. Hrachik T. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2022-12-09.g en date du 9 décembre 2022 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant refus de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours et fixant le pays de renvoi	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur T. Hrachik	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	
23)	DOSSIER N° 2300607	RAPPORTEURE: Madame Magali SELLES
Titre de l'affaire	Mme Perijan D. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 236400073 en date du 21 février 2023 pris par le préfet des Pyrénées-Atlantiques portant obligation de quitter le territoire sans délai, fixant le pays de renvoi et interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame D. Perijan	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	
24)	DOSSIER N° 2300706	RAPPORTEURE: Madame Magali SELLES
Titre de l'affaire	Mme Flora A. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2023-02-13.c en date du 13 février 2023 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant rejet de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de renvoi	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame A. Flora	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	

09 heures 00

25)	DOSSIER N° 2301380	RAPPORTEURE: Madame Magali SELLES
Titre de l'affaire	M. Franc N. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2023-32-35 en date du 10 mai 2023 pris par le préfet du Gers portant rejet de sa demande de renouvellement de carte de séjour	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur N. Franc	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DU GERS	
26)	DOSSIER N° 2300455	RAPPORTEURE: Madame Magali SELLES
Titre de l'affaire	M. Artak H. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2023-01-11.a en date du 11 janvier 2023 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant refus de séjour, obligation de quitter le territoire avec délai de départ volontaire et fixant le pays de renvoi.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur H. Artak	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	
27)	DOSSIER N° 2400521	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE
Titre de l'affaire	M. Driss M. demande au tribunal d'annuler la décision en date du 23 février 2024 prise par le préfet des Pyrénées-Atlantiques portant refus de délivrance d'un récépissé d'enregistrement de sa demande de titre de séjour pour motifs exceptionnels.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M. Driss	Maître DUMAZ ZAMORA Mikele (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	

09 heures 00

28) DOSSIER N° 2202186 RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS

Titre de l'affaire L'ASSOCIATION SYNDICALE DES ACQUEREURS DE LOTS DU LOTISSEMENT LES JONQUILLES demande au tribunal de déterminer une évaluation de l'indemnité de servitude suite à l'enfouissement de réseaux sis avenue des Moulins (RD213) par le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA)

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	ASSOCIATION SYNDICALE DES ACQUEREURS DE LOTS LOTISSEMENT LES JONQUILLES	M. Patrick L.
Défendeur	TERRITOIRE D'ÉNERGIE PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	

29) DOSSIER N° 2301408 RAPPORTEURE: Madame Magali SELLES

Titre de l'affaire Mme Anne D. demande au tribunal d'annuler la décision en date du 06 avril 2023 prise par le DSDEN des Pyrénées-Atlantiques portant refus d'attribution de bourse au titre de l'année scolaire 2022-2023 pour sa fille Zora PRADAT.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame D. Anne	Madame D. Anne
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX	

Arrêté le 18/10/2024
Le président du tribunal